

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0 - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

14 septembre 2011

Volume 20 numéro 7

CESSION DU BARRAGE DU LAC TROIS-SAUMONS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

Le conseil municipal a accepté lors de la réunion du 6 septembre dernier, la proposition du Club des résidents du lac Trois-Saumons à l'effet de céder à la municipalité de Saint-Aubert la propriété et l'opération du barrage du lac Trois-Saumons. Au cours des prochaines semaines, un acte notarié confirmera le transfert de l'ouvrage.

Depuis quelques mois déjà, un employé de la municipalité opère le barrage en conformité avec le plan de gestion du lac Trois-Saumons. Un comité de gestion de ce barrage assure l'application de ce plan de gestion. Il est composé de six membres dont deux personnes sont nommées par le Club des résidents du lac Trois-Saumons, deux personnes par la municipalité de Saint-Jean Port-Joli et deux par la municipalité de Saint-Aubert. Le comité s'assure également que l'opération du barrage s'effectue en conformité avec les ententes conclues avec les différents ministères impliqués tels le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette façon de procéder assure à tous les intervenants un droit de parole et de participation à la prise de décision en fonction des objectifs poursuivis par chaque organisme impliqué.

C'est par souci du respect des ententes déjà conclues depuis de nombreuses années entre les parties concernées que la municipalité a décidé de ramener au 15 septembre le début de l'abaissement du niveau du lac Trois-Saumons. Cette opération devrait s'étaler jusqu'à la fin du mois de septembre et ce, selon l'importance des précipitations reçues à compter de cette date. Toutefois, en raison du court délai, nous retarderons de quelques jours le début du processus afin de laisser le temps aux villégiateurs de récupérer, s'il y a lieu, leurs embarcations.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité à *saint-aubert.net* - «**Volet Informations à la population**» afin de vérifier à chaque jour la hauteur du niveau du lac Trois-Saumons.

Soyez convaincus que la municipalité mettra tout en œuvre afin de s'assurer que l'exploitation du barrage du lac Trois-Saumons se fera dans le respect des villégiateurs et des autres parties impliquées, le tout en conformité avec les conventions déjà établies.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires et suggestions constructives en nous contactant par téléphone au 418-598-3368 ou par courriel à administration@saint-aubert.net.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Plusieurs propriétaires d'immeubles profitent de la période automnale afin de réaliser des travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, d'aménagement de la rive ou la construction d'installations septiques pour leurs résidences ou leurs maisons de villégiature. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que tous ces travaux nécessitent l'obtention de permis émis par la municipalité.

Afin d'obtenir l'autorisation requise, nous vous invitons à contacter Monsieur Denis Latulippe, inspecteur en urbanisme et en environnement. Ce dernier possède une formation dans le domaine du génie civil et du bâtiment. L'expérience qu'il a acquise au fil des ans lui permettra de vous guider judicieusement dans les démarches à effectuer afin de vous permettre d'effectuer vos travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Vous pouvez rejoindre Monsieur Denis Latulippe au 418-598-3368 ou par courriel à urbanisme@saint-aubert.net.

CONTAINERS À ORDURES ET À RÉCUPÉRATION

C'est avec regret que le conseil municipal a pris la décision de retirer les containers communautaires destinés à la récupération et à la collecte des ordures ménagères. Le manque de discipline de certains utilisateurs ainsi que la nature des objets qui y étaient déposés soient des matériaux de construction, des débris de réparation, des contenants à peinture, des feuilles, du gazon et autres de toutes natures ont obligé le conseil à adopter cette position.

La cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectue, en alternance, à chaque semaine à l'entrée de votre propriété. Nous vous invitons à vérifier les jours et dates de cueillette sur le site internet de la municipalité à saint-aubert.net. Vous pouvez également consulter le calendrier des cueillettes que vous avez reçu par courrier.

Pour toute information, vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 418-598-3368 ou par courriel à administration@saint-aubert.net.

SITE INTERNET

Afin d'informer adéquatement la population sur les activités de la municipalité, le conseil a mis en ligne un site Internet à l'adresse suivante : saint-aubert.net.

Actuellement, plusieurs départements sont en construction et le site évoluera de façon positive au cours des prochains mois afin de répondre aux exigences des récentes lois et aussi fournir à la population une foule d'informations utiles pour le fonctionnement normal de la collectivité. L'on y retrouvera entre autre les dates de réunions du conseil municipal de même que les procès-verbaux, les avis publics, les règlements municipaux, l'information concernant les permis de construction, de rénovation, les permis de brûlage, la date de cueillette des ordures et de la récupération de même que les dates d'évènements divers. Il deviendra de plus en plus complet avec le temps et nous espérons que vous saurez l'apprécier.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires et suggestions de développement ou d'information en nous contactant par téléphone au 418-598-3368 ou par courriel à administration@saint-aubert.net.